

# BREIZH NEGO



TRANSACTIONS  
FONDS DE COMMERCE  
LOCAUX COMMERCIAUX  
ENTREPRISES

## REMUNERATION DU CABINET BREIZH NEGO

La rémunération (hors taxes) du cabinet Breizh Nego est calculée en appliquant sur le prix d'achat, les pourcentages suivants :

### **1/- ACQUISITIONS D'UN FONDS DE COMMERCE**

10% HT pour la tranche de prix jusqu'à 250 000€ majoré de 8% pour la tranche de prix au-dessus de 250 000€

Pour tous les fonds de valeur inférieure à 130 000€, la rémunération minimum forfaitaire sera de 13 000€ HT

### **2/- ACQUISITION D'IMMEUBLE (A USAGE COMMERCIAL, D'HABITATION, OU MIXTE)**

8% HT quelque soit le prix d'acquisition de l'immeuble

### **3/- DROIT AU BAIL**

10% HT < 50 000€ + 24% HT du loyer annuel

9% HT de 50 000€ à 200 000€ HT + 24% du loyer annuel

8% HT au-dessus de 200 000€ HT + 24% du loyer annuel

***Conformément aux usages, cette commission est à la charge de l'acquéreur.***

**SAS NOUVEL ORIZHON, EXPLOITANT SOUS LE NOM COMMERCIAL BREIZH NEGO**

Immatriculée au RCS de Vannes sous le numéro 911 771 533

ZA DE TOUL GARROS, 1 AVENUE ROLAND GARROS – 56 400 AURAY – 02 97 14 19 28

Carte Professionnelle CPI 5605 2022 000 000 008 délivrée par la CCI Morbihan valable jusqu'au 01 mai 2025.

Titulaire d'une police d'assurance RCP souscrite auprès d'AIG Europe SA, N°RD01728548H

Non détention de fonds - absence de garantie financière